



Non respect des loyers solabios

Par **PuyssÃ©gur**, le **11/10/2012** à **08:32**

Bonjour,

sur les conseils de mon courtier j'ai placé 40 000 € chez Sé xx.

Depuis mars 2012, je n'ai reçu aucun versement comme prévu dans le contrat de 8 %, sans aucun courrier de leur part, uniquement prévenue par mon courtier, qui me garantissait par ailleurs, la sécurité d'un contrat garanti par EDF sur 20 ans .

Il m'a également affirmé que dans la mesure où le contrat avait été souscrit avant 2009 (changement de position des pouvoirs publics), je ne serai pas concernée par ce moratoire eu égard à l'antériorité du contrat.

Effectivement durant 2 ans j'ai bien été rémunérée et depuis mars 2012, plus rien.

Que puis je faire ?

Merci de votre conseil.

Par **PuyssÃ©gur**, le **16/10/2012** à **17:37**

Merci jc38,

je suis sur la Sep 19 et elle est opérationnelle depuis 2009.

Que pensez vous de contacter le mandataire afin qu'il se mette en relation avec EDF dans le but de trouver un exploitant capable de reprendre une centrale en état de fonctionnement, soit en location, soit à l'achat.

Apparemment 13 centrales sont en fonctionnement actuellement.

Merci pour votre travail de recherche de solution votre investissement de temps pour communiquer.

Avez vous mon adresse mail ?

Bonne soirée

Par **PuyssÃ©gur**, le **17/10/2012 à 16:34**

Comment se procurer la liste des personnes qui sont sur ma SEP n°19 ?

Merci de vous faire connaître en vous adressant à moi .

Mes meilleures pensées pour cette soirée épineuse...

Par **tristaaan**, le **18/10/2012 à 15:40**

A tous ceux qui sont investis dans des centrales opérationnelles...
(donc PAS les SEP 6-17, 20, 24-26, 28-29, à voir 34-37)

J'ai discuté du cas Solabios avec des professionnels du secteur ce midi.
Il est évident que des exploitants professionnels se positionneront à l'achat du portefeuille SAIN de centrales de Solabios - dont fait partie par exemple, la centrale de la SEP 22****.
Notez qu'il s'agira pour eux de racheter les contrats EDF et les baux emphytéotiques, pas nos équipements qui restent bien notre propriété.

Mais il faut pour cela que la situation de Solabios se soit dégradée au point que ce rachat soit effectué à un prix très faible (voire que Solabios soit en liquidation).

****NB. Dans les centrales 1-15, la situation est encore plus simple, car le contrat avec EDF est directement fait avec la SEP.

En ce qui me concerne et sauf à ce que l'on m'oppose des arguments percutants (j'attends .. !)
je vote donc NON aux deux résolutions proposées et NON à la conversion.

> Résolution 1

Ses conséquences juridiques sont claires,
si nous validons le gel des revenus A POSTERIORI, alors Solabios n'est plus en défaut sur son contrat de location avec la SEP
On ne peut plus s'en prévaloir pour menacer de résilier le contrat et faire pression sur SOLABIOS.

> Résolution 2

C'est se tirer une balle dans le pied, nous acceptons de mutiler notre investissement sans

même en discuter entre nous.

Notre centrale est opérationnelle et génère BIEN PLUS QUE les 8% de loyer que nous doit Solabios.

Soyons égoïstes : que les investisseurs dans les centrales qui ne fonctionnent pas, ou dont le prix de rachat de l'électricité a été revu à la baisse, subissent une perte !

N'acceptons pas ce nivellement par le bas. Que chacun soit retribué en fonction de l'état réel de son investissement.

> Conversion en OCA

J'ai acheté des équipements spécifiques, qui sont opérationnels.

je ne suis pas prêt à subir les conséquences d'un management d'entreprise à la dérive, à prendre avantage de risque sur Solabios et sur d'autres centrales que la mienne.

Voilà

Ceci dit, je ne vois pas pourquoi nous aurions besoin d'argumenter par écrit notre réponse. La consultation ne s'y prête pas.

Par **PuyssÃ©gur**, le **18/10/2012 à 16:39**

Puisqu'il existe des closes protégeant le loueur (référence à Fumiga art 5 clause majeur des contrats Solabios), pourquoi ne pas exiger l'exécution du contrat ?

C'est leur engagement à cause duquel nous avons signé !!!

Le reste c'est la cuisine interne à Solabios, et aux assurances des courtiers à qui nous avons fait confiance !!!

Par **tristaaan**, le **18/10/2012 à 16:46**

Oui Puyssagur, c'est pour ça qu'il faut voter non aux résolutions.

Sinon on ne pourra plus se prévaloir des articles 5 et 10 du contrat.

Par **Sabine**, le **19/10/2012 à 10:44**

Y a ti

L parmi vous des investisseurs de la SEP 19 ?

Par **PuyssÃ©gur**, le **19/10/2012 à 12:27**

Oui Sabine Tristan et moi , et sol air sont dans la sep 19

voici mon adresse mail : beatrice.puysssegur582@live.fr

contactez moi

Par **Rbhbb**, le **22/10/2012 à 17:34**

Bonjour à tous
Je viens d arriver et cherche comme vous des réponses
Est ce qu il faut convertir en OCA ou pas
Et quelles sont les risques
Mon conseiller me dis de le faire qu en pensez vous??
Merci

Par **PuyssÃ©gur**, le **23/10/2012 à 08:06**

Rbbbb

pour avoir les réponses Errera a créé un compte facebook, connectez vous à lui et donnez votre n°de SEP, vous aurez beaucoup d'éléments de réponse,

tous les conseillers disent la même chose, c'est simple pour eux !!!
Ce n'est pas leur argent !!!

Par **freda**, le **27/10/2012 à 17:16**

cherche investisseurs sur sep 35
randoed@gmail.com

Par **apoc**, le **28/10/2012 à 20:47**

bonjour et merci des contributions diverses.

Je cherche des investisseurs de la SEP 28
Mon mail: a.pocchiesa@gmail.com

A très vite.